



# VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30

FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :  
BOITE POSTALE N° 1  
91541 MENNECEY CEDEX

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION  
DE LA MUNICIPALITE ET DE DESIGNATION DES MEMBRES DES  
COMMISSIONS ET DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS OU SYNDICATS  
DU 23 JUIN 1995.

La séance est ouverte  
à neuf heures, sous la Présidence de Xavier DUGOIN,  
Député Maire.

---

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire sortant, certifie avoir fait afficher les résultats du scrutin du 18 Juin 1995 à la porte de la Mairie, ainsi que la convocation "en urgence" de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection de la Municipalité, des Commissions Municipales et des représentants élus au sein des organismes extérieurs et intercommunaux (article L 121-10 et L 121-15 du Code des Communes).

CONVOCAION DE LA SEANCE DU 23 JUIN 1995

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire sortant, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal "en urgence" (délai et convocation un jour franc) et demande aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la procédure d'urgence de la convocation.

DÉPARTEMENT  
de l'Essonne

**VILLE DE MENNECY**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

OMBRE DE MEMBRES

composant le Conseil : 33

en exercice : 33

présents à la séance : 31

Séance du 23 JUIN 1995 19

*L'an mil neuf cent quatre vingt QUINZE le 23 JUIN  
à NEUF HEURES, les Membres composant le  
Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre  
de TRENTE UN au lieu ordinaire de leurs séances,*

N°

OBJET :

*sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN  
Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, Claude GARRO, André LEON,  
Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER,  
Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoints.  
Mesdames, Messieurs André MURON, Lucien REY, Alain RAYMOND, Daniel PÉRET,  
Jean-Michel PRADALIE, Chantal LANGUET, Alain LE QUELLEC, Philippe SALVON, Apolo LOU YUS  
Evelyne VALENTIN, Isabelle BOURET, Valérie FRENARD, Laëtitia NERRANT, Gilberte MARTIN,  
Claude ROUMEJON, Elizabeth DOUSSAIN, Josiane GUILLOT, Jean-Marie BONNEAU,  
Gilles EVEILLARD, Michel GUERRIER, Hubert DE MESMAY.*

*Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux,  
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et  
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article  
L. 121-11 du Code des Communes.*

*Absents excusés : MM.*

*Mr. Claude ROCHE, Conseiller Municipal, Pouvoir à André LEON,  
Mr. Jacques REBUFFAT, Conseiller Municipal, Pouvoir à Pierre TELLIER.*

*Absents : MM.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel  
nominal, il a été procédé, en conformité de l'article  
L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un  
Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.*

*M.elle Laëtitia NERRANT, ayant obtenu la majorité  
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions  
qu'elle accepte.*

ORDRE DU JOUR

- . Délibération sur l'urgence de la convocation
- . Installation du Conseil Municipal
- . Election du Maire
- . Décision relative au nombre d'Adjoints à élire  
(30 % maximum de l'effectif du Conseil Municipal)
- . Election des Adjoints
- . Désignation des Membres des Commissions Municipales, des Délégués  
aux Syndicats intercommunaux, des Membres du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DU SCRUTIN DU 18 JUIN 1995

CONVOCATION "EN URGENCE" POUR L'ELECTION DE LA MUNICIPALITE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 88-1262 du 30 Décembre 1988 - article 31,

VU l'article L 121-8 - 2ème alinéa - du Code des Communes aux termes duquel, après le renouvellement général des Conseils Municipaux, ceux-ci se réunissent de plein droit au plus tôt le Vendredi et au plus tard le Dimanche suivant le tour de scrutin à l'issu duquel le Conseil a été élu au complet,

VU les articles L 121-10, L 121-11, L 122-5, L122-7 du Code des Communes relatifs aux dispositions concernant la convocation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'obligation légale d'élire le Maire et les Adjointes au plus tôt le Vendredi 23 Juin, au plus tard le Dimanche 25 Juin 1995 puisque le Conseil a été élu au complet le 18 Juin 1995,

CONSIDERANT que pour des questions pratiques de recueil des éléments relatifs aux nouveaux élus (17), de listing, enveloppes, etc..., compte-tenu enfin de la règle des cinq jours, une convocation "en urgence" permet de régler le problème pratique en autorisant la diminution du délai de convocation sans toutefois être inférieur à un jour franc,

VU la convocation signée et transmise par le Maire sortant au domicile des 33 Conseillers Municipaux nouvellement élus, LE MERCREDI 21 JUIN 1995,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE ET AUTORISE la procédure exceptionnelle d'urgence du délai de convocation aux Conseillers Municipaux justifiée par l'impossibilité matérielle, faute d'éléments relatifs aux nouveaux élus de le faire dans le délai de cinq jours francs au moins avant la séance.

VOTE :  
POUR : 25 VOIX MAJORITE MUNICIPALE  
CONTRE : 6 VOIX MENNECY AUTREMENT  
ABSTENTIONS : 2 VOIX UNION DES FRANCAIS  
POUR MENNECY



Xavier DUGOIN  
Député Maire.

Monsieur Xavier DUGOIN donne lecture des résultats constatés au procès-verbal centralisateur du scrutin du 18 Juin 1995 :

INSCRITS	: 8401
VOTANTS	: 5099
BULLETINS NULS	: 138
SUFFRAGES EXPRIMES	: 4961

ONT OBTENU :

- UNION DES FRANCAIS POUR MENNECY	: 601
- MENNECY ENSEMBLE	: 2387
- MENNECY AUTREMENT	: 1973

Xavier DUGOIN donne lecture du Tableau du Conseil Municipal

COMMUNE de MENNECY

CANTON  
de MENNECY

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux prennent rang dans l'ordre du tableau.  
L'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales : 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus; 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.  
Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous-préfecture et de la préfecture, où chacun peut en prendre communication ou copie.

(1) M = Maire.  
A = Adjoint.  
C.M. = Conseiller municipal.

N°	Fonctions (1)	NOM	PRÉNOMS	DATE de naissance	PROFESSION	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus
1	MH	ROBERT	Jean-Jacques	24/04/1924	Sénateur	5, rue de l'Arcade	18/06/1995	2387
2	CM	MURON	André	22/10/1925	Retraité	8, rue des Cèdres	18/06/1995	
3	A	LE MOEN	Michelle	15/06/1932	Retraîtée	8, rue de l'Ormeteau	18/06/1995	
4	CM	REY	Lucien	29/10/1932	Retraité	41, Ch Butte Montyrain	18/06/1995	
5	A	SAILLET	Monique	22/12/1934	Retraîtée	8bis rue Nouvelle	18/06/1995	
6	A	LEON	André	11/01/1936	Médecin	22, rue de Milly	18/06/1995	
7	CM	ROCHE	Claude	07/01/1939	Cadre IBM	10, rue Canoville	18/06/1995	
8	CM	REBUFAT	Jacques	26/01/1939	Ingénieur	9, rue des Mélèzes	18/06/1995	
9	CM	RAYMOND	Alain	14/01/1940	Ingénieur	5, rue R.de Mareuil	18/06/1995	
10	A	MONIER	Joël	01/05/1940	Dentiste	8, rue Canoville	18/06/1995	
11	A	GILLES	Jean-Claude	14/05/1940	Notaire	10, rue du Bel Air	18/06/1995	
12	CM	PERRET	Daniel	19/08/1940	Ingénieur	9, rue République	18/06/1995	
13	CM	PRADALIE	Jean-Michel	30/10/1942	Avocat	2, rue de Milly	18/06/1995	
14	CM	LANGUET	Chantal	23/02/1946	S/Profession	1, CH. Manufacture	18/06/1995	
15	A	TELLIER	Pierre	21/04/1946	Pharmacien	10, Avenue de Garde	18/06/1995	
16	A	GARRO	Claude	27/10/1946	Inspecteur Sp	13, rue des Labours	18/06/1995	
17	M	DUGOIN	Xavier	27/03/1947	Député Maire	10, rue Champoreux	18/06/1995	
18	CM	LE QUELLEC	Alain	12/11/1947	Directeur C.	16, rue des Coquelicot	18/06/1995	
19	CM	SALVON	Philippe	09/04/1948	Professeur	22, rue R.de Mareuil	18/06/1995	
20	CM	LOU YUS	Apolo	01/11/1948	Ingénieur	6, rue des Mélèzes	18/06/1995	
21	A	BOULEY	Bernard	11/07/1950	CHÉF Entrepri	25, rue de la Sablière	18/06/1995	
22	CM	VALENTIN	Evelyne	05/05/1956	Attachée Comm	10, Impasse des Blés	18/06/1995	
23	CM	BOURET	Isabelle	09/06/1966	Commerçante	70, rue Saule S Jacque	18/06/1995	
24	CM	FRENARD	Valérie	21/09/1967	Secrétaire	3, rue de Milly	18/06/1995	
25	CM	NERRANT	Làëtitiá	09/07/1973	Etudiante	7, rue des Vergers	18/06/1995	
26	CM	MARTIN	Gilberte	26/02/1935	Retraîtée	14, Ch Roche Colleau	18/06/1995	
27	CM	ROUMEJON	Claude	05/09/1938	Dessinateur	9, rue du Parc	18/06/1995	
28	CM	DOUSSAIN	Elizabeth	23/05/1945	Direct Cabinet	9, rue des Cailles	18/06/1995	1973
29	CM	GUILLOT	JOsiane	25/06/1946	Institutrice	9, rue des Prunelles	18/06/1995	
30	CM	BONNEAU	Jean-Marie	10/04/1953	Directeur wlp	3, rue des Sablons	18/06/1995	
31	CM	EVEILLARD	Gilles	27/07/1954	Technicien	8, Impasse Epinettes	18/06/1995	
32	CM	GUERRIER	Michel	02/11/1930	Retraité	7A, RésiBel Air	18/06/1995	
33	CM	DE MESMAY	Hubert	20/08/1946	Cadre Supérieur	7, rue des Bleuets	18/06/1995	601

Monsieur le Sénateur, Jean-Jacques ROBERT, doyen du Conseil Municipal prend la présidence de l'Assemblée (article L 122-5), déclare installé le Conseil Municipal et précise que les règles du quorum sont respectées pour cette première séance.

Il s'adresse, lors d'une brève allocution aux Membres du Conseil Municipal :

... "Il me revient le plaisir d'ouvrir cette première réunion de Conseil Municipal et je voudrais saluer tout particulièrement celles et ceux qui viennent d'entrer dans cette Assemblée.

J'étais, en 1963 le plus jeune à entrer dans une Assemblée Municipale et, le temps passant, j'en suis aujourd'hui le doyen.

Je ne peux échapper à un moment d'émotion en pensant à toutes les équipes municipales qui se sont succédées dans cette salle de Conseil Municipal et à ceux qui, dans l'ancienne Assemblée nous ont quittés.

Je salue également le travail de l'équipe sortante au profit des Menneçoises et des Menneçois.

Nous ne devons retenir qu'une seule préoccupation, celle de répondre aux soucis, aux aspirations et aux souhaits des Menneçoises et des Menneçois.

Je suis persuadé que c'est dans cet esprit qu'aujourd'hui, première réunion de notre équipe, nous allons engager ce parcours de six années qui nous permettra de travailler ensemble au bonheur de nos concitoyens..."

Mademoiselle Laëtitia NERRANT est désignée Secrétaire de Séance (article L 121-14 du Code des Communes).

Monsieur Jean-Jacques ROBERT donne lecture des articles L 122-4, L 122-5, L 122-8 du Code des Communes et relatifs aux conditions d'éligibilité et incompatibilité des fonctions de Maire et Adjoints.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT déclare qu'il va être procédé à l'élection du Maire, conformément aux dispositions réglementaires et propose pour la Majorité Municipale (MENNECY ENSEMBLE) la candidature de Xavier DUGOIN.

Sont candidats à cette élection :

- . Xavier DUGOIN - MENNECY ENSEMBLE
- . ELizabeth DOUSSAIN - MENNECY AUTREMENT
- . Hubert DE MESMAY - UNION DES FRANCAIS POUR MENNECY

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom remet un bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne : 33
- nombre de suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Xavier DUGOIN : 25 Voix
- Elizabeth DOUSSAIN : 6 Voix
- Hubert DE MESMAY : 2 Voix

Monsieur Xavier DUGOIN obtient la majorité absolue. Il est élu Maire et, immédiatement installé, décide de soumettre au vote le nombre de postes d'Adjoints, en application de l'article L 122-2 du Code des Communes, qui prévoit un nombre maximum de 30 % de l'effectif du Conseil Municipal

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ISSU DU VOTE DU 18 JUIN 1995

CREATION DE HUIT POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 122-1 du Code des Communes qui dispose que dans chaque Commune plusieurs Adjoints au Maire peuvent être élus parmi les Membres du Conseil Municipal,

VU l'article L 122-2 du Code des Communes qui détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de créer huit postes d'Adjoints au Maire.

VOTE  
POUR : 25 VOIX MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTIONS : 6 VOIX MENNECY AUTREMENT  
2 VOIX UNION DES FRANCAIS  
POUR MENNECY



Xavier DUGOIN  
Député Maire.



Monsieur Xavier DUGOIN propose aux Membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection des huit Adjoints.

. ELECTION DU 1er ADJOINT

Est candidat pour la Majorité Municipale :

- Claude GARRO

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	: 27
. Bulletins Blancs	: 2
. Suffrages exprimés	: 25
. Majorité absolue	: 13

Monsieur Claude GARRO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (25) est proclamé 1er Adjoint et il est immédiatement installé.

. ELECTION DU 2ème ADJOINT

Est candidat pour la Majorité Municipale :

- André LEON

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	: 27
. Bulletins Blancs	: 2
. Suffrages exprimés	: 25
. Majorité absolue	: 13

Monsieur André LEON ayant obtenu 25 voix est proclamé 2ème Adjoint et il est immédiatement installé.

ELECTION DU 3ème ADJOINT

Est candidat à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Bernard BOULEY

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	:	27
. Bulletins Blancs	:	2
. Suffrages exprimés	:	25
. Majorité absolue	:	13

Monsieur Bernard BOULEY ayant obtenu 25 voix est proclamé 3ème Adjoint et il est immédiatement installé.

ELECTION DU 4ème ADJOINT

Est candidat à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Joël MONIER

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	:	27
. Bulletins Blancs	:	1
. Suffrages exprimés	:	26
. Majorité absolue	:	13

Monsieur Joël MONIER ayant obtenu 26 voix est proclamé 4ème Adjoint et il est immédiatement installé.

. ELECTION DU 5ème ADJOINT

Est candidate à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Michelle LE MOEN

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	:	27
. Bulletins Blancs	:	1
. Suffrages exprimés	:	26
. Majorité absolue	:	13

Madame Michelle LE MOEN ayant obtenu 26 voix est proclamée 5ème Adjoint et elle est immédiatement installée.

. ELECTION DU 6ème ADJOINT

Est candidate à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Monique SAILLET

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	:	27
. Bulletins Blancs	:	2
. Suffrages exprimés	:	25
. Majorité absolue	:	13

Madame Monique SAILLET ayant obtenu 25 voix est proclamée 6ème Adjoint et elle est immédiatement installée.

ELECTION DU 7ème ADJOINT

Est candidat à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Pierre TELLIER

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	: 27
. Bulletins Blancs	: 2
. Suffrages exprimés	: 25
. Majorité absolue	: 13

Monsieur Pierre TELLIER ayant obtenu 25 voix est proclamé 7ème Adjoint et il est immédiatement installé.

ELECTION DU 8ème ADJOINT

Est candidat à cette élection pour la Majorité Municipale :

- Jean-Claude GILLES

Pas d'autres candidatures.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

. Bulletins trouvés dans l'urne	: 27
. Bulletins Blancs	: 2
. Suffrages exprimés	: 25
. Majorité absolue	: 13

Monsieur Jean-Claude GILLES ayant obtenu 25 voix est proclamé 8ème Adjoint et il est immédiatement installé.

Monsieur le Maire invite Madame DOUSSAIN et Monsieur DE MESMAY à s'exprimer s'ils le souhaitent.

Voir en annexe

- Discours Elizabeth DOUSSAIN
- Discours Hubert DE MESMAY
- Discours Xavier DUGOIN, Maire.

DESIGNATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES  
(article L 121-20 et L 121-21)

- 1 - FINANCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME : 17 Membres  
. 13 Majoritaires - 4 Minoritaires
- 2 - AFFAIRES SOCIALES - EMPLOI - SOLIDARITE : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 3 - TRAVAUX URBANISME - ORDURES MENAGERES ET TRANSPORTS : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 4 - CULTURE ET BIBLIOTHEQUE : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 5 - JEUNESSE ET SPORTS : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 6 - ENSEIGNEMENT : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires

Respect du principe de la proportionnelle (majoritaires et Minoritaires)

Monsieur le Maire propose un vote bloqué.

UNANIMITE

CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

## DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation 92125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale de la République (J.O. 8/02/1992),

VU l'article 33 de la dite loi qui dispose que la composition des différentes Commissions Municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale,

VU les articles du Code des Communes L 121-10, L 121-9, L 121-15-1,

SUR proposition de Monsieur le Maire de constituer six Commissions Municipales :

- 1 - FINANCES - Développement Economique  
TOURISME - 17 Membres  
. 13 Majoritaires - 4 Minoritaires
- 2 - AFFAIRES SOCIALES - EMPLOI - SOLIDARITE : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 3 - TRAVAUX URBANISME - ORDURES MENAGERES ET TRANSPORTS : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 4 - CULTURE ET BIBLIOTHEQUE : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 5 - JEUNESSE ET SPORTS : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires
- 6 - ENSEIGNEMENT : 10 Membres  
. 7 Majoritaires - 3 Minoritaires

SUR proposition de Monsieur le Maire de soumettre au vote le principe du "vote bloqué" après enregistrement des candidatures proposées par les Groupes Majoritaire et Minoritaire de l'Assemblée Communale,

APPROUVE la composition des Commissions Municipales et la désignation de leurs Membres dans le respect du principe de la représentation proportionnelle (document annexé à la présente délibération)

ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUGOIN  
Député Maire.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET BUREAUX  
D'ADJUDICATION (C.D.A.O)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi 92125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration  
Territoriale de la République,

VU les articles 34 et 35 de la dite loi fixant la composition des  
Commissions d'Appels d'Offres,

VU l'article 117 du décret 92-1310 du 15 Décembre 1992 portent  
simplification du Code des Marchés Publics,

SUR proposition des candidatures présentées par les Groupes Majoritaires  
et Minoritaires de l'Assemblée Communale pour les Membres titulaires (5)  
et suppléants (5), en plus du Maire Président, Monsieur le Maire soumet  
au vote,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote de l'élection des Membres titulaires et  
suppléants de la Commission d'Appels d'Offres et du Bureau  
d'Adjudication,

DECIDE de former la Commission d'Appels d'Offres et du Bureau  
d'Adjudication, en plus du Maire Xavier DUGOIN, Président, comme suit :

. 5 MEMBRES TITULAIRES

Majorité

Claude GARRO  
Bernard BOULEY  
André LEON  
Pierre TELLIER

Union des Français  
pour Mennecy

Michel GUERRIER

. 5 MEMBRES SUPPLEANTS

Majorité

Monique SAILLET  
Jean-Claude GILLES  
Joël MONIER  
Jacques REBUFFAT  
Elizabeth DOUSSAIN

Mennecy Autrement

ADOpte A L'UNANIMITE.



Xavier DUGOIN  
Député Maire.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DANS LES CONSEILS  
D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :  
C.C.A.S ET CAISSE DES ECOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à  
l'organisation de l'Administration Territoriale de la République  
- article 33 -

VU le décret 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux  
d'Action Sociale - article 7 et article 8, qui fixent la composition et  
la désignation des représentants des Conseils Municipaux au sein du  
Conseil d'Administration des C.C.A.S,

VU les articles L 121-9, L 121-10 et L 121-15 du Code des Communes,

SUR proposition de Monsieur le Maire de fixer à cinq les Membres de  
représentants du Conseil au sein des Conseils d'Administration du  
C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles,

SUR proposition de candidatures des Groupes Majoritaires et Minoritaires  
de l'Assemblée Communale,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote et la désignation des Membres  
représentants le Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale et Caisse des Ecoles comme suit :

1 - C.C.A.S. : 5 Membres (outre le Maire Président)

- . Majorité André LEON  
Michelle LE MOEN  
Claude ROCHE  
Jean-Michel PRADALIE
- . Mennecy Autrement Gilberte MARTIN
- . UNION des Français  
Pour Mennecy pas de candidature

2 - CAISSE DES ECOLES : 5 Membres (outre le Maire Président)

- . Majorité Jean-Claude GILLES  
Evelyne VALENTIN  
Chantal LANGUET  
Daniel PERRET  
Josiane GUILLOT
- . Mennecy Autrement
- . Union des Français  
Pour Mennecy Pas de candidature.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Xavier DUGOIN  
Député Maire



COMMISSION ELECTORALE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR BUREAU DE VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'arrêté préfectoral n° 943610 du 26 Août 1994 portant reconduction des neuf Bureaux de vote dans la Commune,

VU les articles L 121-20 et L 121-21 du Code des Communes,

SUR proposition de Monsieur le Maire de désigner un élu de la Majorité Municipale par Bureau de vote(9) alors que les deux Groupes Minoritaires de l'Assemblée ne présentent aucune candidature,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la constitution de la Commission électorale et la désignation des Membres du Conseil comme suit, outre le Maire Président :

- . Bureau 1 : Jean-Jacques ROBERT
- . Bureau 2 : Claude GARRO
- . Bureau 3 : Monique SAILLET
- . Bureau 4 : Joël MONIER
- . Bureau 5 : Pierre TELLIER
- . Bureau 6 : André LEON
- . Bureau 7 : Michelle LE MOEN
- . Bureau 8 : Bernard BOULEY
- . Bureau 9 : Jean-Claude GILLES

VOTE

POUR : 25 VOIX MAJORITE MUNICIPALE

ABSTENTIONS : 6 VOIX MENNECY AUTREMENT

2 VOIX UNION DES FRANCAIS POUR MENNECY



Xavier DUGOIN  
Député Maire.

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX.

Monsieur le Maire donne lecture des représentants de la Majorité Municipale dans les Syndicats Intercommunaux et organismes extérieurs titulaires et suppléants.

Madame DOUSSAIN de MENNECY AUTREMENT souhaite que les élus de sa liste soient représentés dans :

- . Le Syndicat H.L.M.
- . Le C.A. du Lycée Marie Laurencin
- . Le C.A. du C.E.S. de Villeroy

Monsieur GARRO, Président du Syndicat H.L.M. précise que le Syndicat HLM est un Syndicat qui "s'éteint" et qui ne fonctionne plus que pour terminer les opérations financières contractées.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote les Délégués Titulaires et Suppléants pour le Lycée Marie Laurencin et le Collège de Villeroy.

1 - LYCEE MARIE LAURENCIN

Sont candidats :

- |                   |   |
|-------------------|---|
| <u>Titulaires</u> | Xavier DUGOIN<br>Jean-Claude GILLES<br>Elizabeth DOUSSAIN<br>Hubert DE MESMAY   |
| <u>Suppléants</u> | Michèle LE MOEN<br>Jean-Jacques ROBERT<br>Jean-Marie BONNEAU<br>Michel GUERRIER |

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

<u>Titulaires</u>	Xavier DUGOIN	23 Voix
	Jean-Claude GILLES	23 Voix
	Elizabeth DOUSSAIN	6 Voix
	Hubert DE MESMAY	1 Voix
<u>Suppléants</u>	Michelle LE MOEN	22 Voix
	Jean-Jacques ROBERT	22 Voix
	Jean-Marie BONNEAU	6 Voix
	Michel GUERRIER	1 Voix
 <u>sont élus :</u>		
<u>Titulaires</u>	Xavier DUGOIN Jean-Claude GILLES	
<u>Suppléants</u>	Michelle LE MOEN Jean-Jacques ROBERT	

2 - COLLEGE DE VILLEROY

Sont candidats :

Titulaires      Jean-Claude GILLES  
                      Michelle LE MOEN  
                      Gilles EVEILLARD  
                      Hubert DE MESMAY

Suppléants      Jean-Jacques ROBERT  
                      Evelyne VALENTIN  
                      Jean-Marie BONNEAU  
                      Michel GUERRIER

Le dépouillement de vote donne les résultats suivants :

33 suffrages exprimés  
2 Nuls

ont obtenu :

Titulaires      Jean-Claude GILLES      23 Voix  
                      Michelle LE MOEN      23 Voix  
                      Hubert DE MESMAY      1 Voix  
                      Gilles EVEILLARD      6 Voix

Suppléants      Jean-Jacques ROBERT      23 Voix  
                      Evelyne VALENTIN      23 Voix  
                      Jean-Marie BONNEAU      6 Voix  
                      Michel GUERRIER      1 Voix

sont élus

Titulaires      Jean-Claude GILLES  
                      Michelle LE MOEN

Suppléants      Jean-Jacques ROBERT  
                      Evelyne VALENTIN

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS  
DU C.E.S DE VILLEROY ET DU LYCEE MARIE LAURENCIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 121-20 et L 121-21 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner des représentants titulaires et suppléants du Conseil dans les deux Conseils d'Administrations du CES de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin,

CONSIDERANT le souhait de la liste MENNECY AUTREMENT de proposer des candidatures au sein des Conseils d'Administrations du CES de Villeroy et Lycée Marie Laurencin,

SUR proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de mettre au vote la désignation des Délégués titulaires et suppléants des Conseils d'Administrations du C.E.S et du Lycée Marie LAURENCIN, après avoir pris acte des candidatures de la Majorité Municipale et des deux Groupes Minoritaires de l'Assemblée Communale,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le déroulement du vote des Délégués titulaires et suppléants des Conseils d'Administrations du C.E.S et du Lycée Marie LAURENCIN,

DESIGNE les représentants de l'Assemblée Municipale comme suit :

1 - LYCEE MARIE LAURENCIN

Titulaires	Xavier DUGOIN Jean-Claude GILLES
Suppléants	Michelle LE MOEN Jean-Jacques ROBERT

2 - CES DE VILLEROY

Titulaires	Jean-Claude GILLES Michelle LE MOEN
Suppléants	Jean-Jacques ROBERT Evelyne VALENTIN

ADOpte A L'UNANIMITE.



*[Handwritten signature]*

Xavier DUGOIN  
Député Maire.



DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L 163-5, L 163-6, L 163-7 et L 163-8 du Code des Communes relatifs à la désignation des Délégués des Conseils Municipaux au sein des Syndicats Intercommunaux,

CONSIDERANT que la Ville de MENNECY est Commune adhérente au sein de nombreux Syndicats Intercommunaux,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la désignation des Délégués Titulaires et suppléants au sein des Syndicats Intercommunaux dans lesquels la Commune est adhérente, comme suit :

1 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MENNECY

Titulaires	Xavier DUGOIN Claude GARRO
Suppléants	Bernard BOULEY

2 - S.I.A.R.C.E (Assainissement)

Titulaires	Xavier DUGOIN Bernard BOULEY
Suppléants	André MURON Alain LE QUELLEC

3 - S.I.R.E.D.O.M (Ordures Ménagères)

Titulaires	Xavier DUGOIN Pierre TELLIER
Suppléants	Bernard BOULEY André MURON

... / ...

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION (S.I.E.P)

Titulaires           Xavier DUGOIN  
                          Bernard BOULEY

Suppléants           Pierre TELLIER  
                          Daniel PERRET

5 - S.I.E.R.M.E (ELECTRICITE)

Titulaires           Claude GARRO  
                          Bernard BOULEY

Suppléants           André MURON  
                          Alain LE QUELLEC

6 - SYNDICAT H.L.M.

Titulaires           Claude GARRO  
                          Bernard BOULEY

VOTE :  
POUR : 25 VOIX MAJORITE MUNICIPALE  
ABSTENTIONS : 6 VOIX MENNECY AUTREMENT  
                  2 VOIX UNION DES FRANÇAIS  
                  POUR MENNECY



Xavier DUGOIN  
Député Maire.



DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil des secteurs de compétences des huit Adjoint(s) (article L 122-11 du Code des Communes - arrêté du Maire portant délégation de fonctions).

**Claude GARRO**

- Finances
- Personnel
- Informatique
- Animations
- Tourisme
- Développement économique
- Marché
- Restaurant Municipal

**André LEON**

- Action sociale
- C.C.A.S
- Petite Enfance ( Crèche et Haltes-Garderies)
- 3ème Age

**Bernard BOULEY**

- Travaux
- Voirie
- Assainissement
- Urbanisme
- Environnement

**Joël MONIER**

- Culture (Affaires Culturelles et Conservatoire de Musique)
- Vie Associative
- Jumelage
- Manifestations Patriotiques

**Michelle LE MOEN**

- Emploi
- Insertion sociale et solidarité
- Bibliothèque

**Monique SAILLET**

- Sports et Jeunesse

**Pierre TELLIER**

- Transports
- Déchets Ménagers

**Jean Claude GILLES**

- Education
- Enseignement
- Vie Scolaire

PERSONNEL COMMUNAL

Elu Maire de la Commune et en tant que Chef du Personnel Communal  
Monsieur Xavier DUGOIN accorde une journée de congé exceptionnel  
au personnel à cette occasion. (note aux Services)

CALENDRIER COMMISSIONS ET CONSEILS MUNICIPAUX

- LUNDI 26 JUIN 1995 - 20h 30  
  . Commission des Finances.
- JEUDI 29 JUIN 1995 - 18h 30  
  . Conseil Municipal (C.A. 1994) - Salle du Conseil.
- JEUDI 13 JUILLET 1995 - 18h 30  
  . Conseil Municipal

La convocation de la Commission des Finances et l'Ordre du Jour du  
Conseil Municipal du 29 Juin ont été remis aux ELUS à l'issue du Conseil  
pour respecter le délai légal de cinq jours francs.

Monsieur le Maire lève la séance à 11h 30.

---

ANNEXES

DECLARATION DE  
XAVIER DUGOIN  
lors de son élection à MENNECY  
le 23 juin 1995

Mes chers collègues,

Je vous remercie de la confiance que vous venez de nous manifester à moi-même et à nos 8 collègues.

Je souhaite que nous puissions tous ensemble, au-delà de la majorité municipale, travailler au service de tous nos concitoyens. Ce sera mon unique objectif.

Menecy est une belle ville.

On vient à Menecy plus que l'on ne le quitte car tous nos concitoyens savent que la vie dans notre commune est plus agréable, plus conviviale qu'ailleurs.

Plus de structures sociales, sportives, culturelles...  
Plus de structures scolaires, plus d'espaces verts...

Cette réalité n'est pas le fait du hasard. Elle est le fait d'une continuité de gestion et d'une volonté politique, commencée par M. J. JUDITH, continuée par Jean-Jacques ROBERT, démarche que j'ai poursuivie depuis 5 ans, avec l'appui confirmé des électeurs et avec le soutien d'une majorité municipale sans faille, que je remercie et dont je salue le travail efficace.

Aujourd'hui, par la volonté de nos concitoyens, les 11 et 18 juin, je suis, avec la majorité municipale qui m'entoure, le garant de cette continuité.

Nous avons été élus autant sur notre bilan que sur notre programme (que nous avons voulu clair, précis, non démagogique, réaliste).

Tous nos objectifs :

- Préserver notre environnement
- Continuer à améliorer notre système éducatif,

- Soutenir l'effort du mouvement associatif,
- Etre à l'écoute de nos anciens et de celles et ceux qui sont en difficulté,
- Développer les activités économiques et commerciales qui sont la richesse d'une commune...

Ce sont autant de dossiers auxquels nous allons consacrer tous nos efforts sans polémique et sans esprit partisan.

Je souhaite que l'exercice de la démocratie se fasse sereinement et que l'on n'assiste pas au Conseil municipal, aux types de débordements qui ont eu lieu pendant la campagne municipale de la part de la candidate du parti socialiste que je tiens à condamner solennellement.

Mme DOUSSAIN, je crains que nous ne puissions jamais nous entendre. Non pas seulement parce que nous avons des différences idéologiques, vous êtes socialiste, je suis un libéral, mais bien plus, parce que nos conceptions et nos pratiques politiques sont différentes.

Vous êtes une digne élève de Mme LIENEMANN. Vous avez la mémoire courte. Vous venez d'en donner la preuve dans vos écrits ou plutôt peut-être dans ce que la techno-structure du parti socialiste d'Athis-Mons vous a fait signer.

Vous considérez sans doute que tout est bon pour gagner une élection. Mensonges, calomnies, diffamations.

Malheureusement pour vous, la majorité des Menneçois ne s'est pas laissé prendre à vos grosses ficelles et ne vous ont pas suivie. Vous avez utilisé le mensonge et parfois la calomnie. Je le regrette. J'en donne immédiatement la preuve à travers 4 tout petits exemples, florilège de vos documents de campagne (que j'ai avec moi).

1er exemple :

Xavier DUGOIN (écrivez-vous avec beaucoup de délicatesse), « c'est la tromperie sur les compétences, c'est nul, car je n'ai aucune idée ».

Je vous dis « mensonge », Madame DOUSSAIN. Ce que vous écrivez n'est pas exact, car si j'étais nul, incompetent, si je n'avais aucune idée, vous auriez dû à l'évidence pendant les 6 années du mandat précédent voter contre (sans hésiter) les budgets que j'ai présentés.

Et bien, non, vous vous êtes abstenue en 89, 90, 91, 92, 93, 94 et même 95, soit 6 fois.

Je ne devais donc pas être aussi nul que vous l'avez écrit.

2ème exemple :

Extrait de votre rubrique « Tromperie sur la transparence ». Vous écrivez sic « Avec Dugoin, la démocratie s'arrête le soir de l'élection ».

Je vous dis « mensonge », Mme DOUSSAIN . Ce que vous écrivez n'est pas exact. Vous avez siégé pendant 6 ans dans ce conseil que j'ai présidé en 1990 à ce jour, soit pendant 5 années.

Vous ai-je jamais refusé le droit à la parole pour vous expliquer ? Jamais.

Votre groupe (sur ma proposition alors qu'aucun texte ne m'y obligeait) a pu siéger dans toutes les commissions techniques municipales et dans la commission des finances.

Vous avez en outre bénéficié d'un local et d'une page à votre discrétion dans chaque parution du bulletin municipal.

Je souhaiterais tout simplement que toutes les communes ou vos amis socialistes sont aux affaires aient le même respect de la minorité que j'ai pu avoir pendant ces 6 dernières années.

3ème exemple :

« Je ne serais écrivez-vous, le maire qu'au moment de la photo ».

« Mensonge », Mme DOUSSAIN , peut-être involontaire, car nous ne fréquentons pas toujours les mêmes réunions. Vous êtes, c'est vrai, très présente pendant les 15 jours de campagne électorale mais en dehors de ces périodes, je vous vois moins souvent.

Sachez, Mme DOUSSAIN , que pendant mes 6 années de mandat écoulé, j'ai assisté et participé à la quasi-totalité des conseils d'école de nos 9 écoles communales, reçu, écouté et suis intervenu chaque semaine pendant 6 ans tous les lundis soirs et tous les jeudis matins pour des centaines d'administrés ; par ailleurs, je me suis rendu chaque fois que cela m'a été demandé à la rencontre des associations ou de nos concitoyens. Et sachez encore que je compte bien faire de même pendant les 6 années à venir.

4ème exemple :

Le plus sensible car le plus injuste.

Vos attaques contre les personnes « intuitu personae ».

Mme DOUSSAIN, vous m'avez diffamé.

- Vous avez mis en cause mon honorabilité.
- Vous m'accusez de dissimuler
- Vous m'accusez d'avoir « cédé » des terrains au même promoteur.
- Vous mettez en cause personnellement mon épouse.

En résumé, pour être précis, Mme DOUSSAIN, vous accusez ma famille et moi-même d'être malhonnêtes.

De quel droit, de quelle autorité légale ou morale êtes-vous investie pour faire cela ?

Si vous avez, comme vous l'écrivez, « des preuves » d'une quelconque malhonnêteté, alors saisissez la justice.

Vous êtes, Mme DOUSSAIN, une permanente politique rémunérée par la municipalité d'Athis-Mons. C'est un fait qui n'est ni infamant, ni condamnable, mais il m'apparaît « de votre part », Mme DOUSSAIN, quelque peu « culotté » de vouloir donner des leçons sur la bonne utilisation des fonds d'une commune et jouer les directeurs de conscience.

Sachez sur ce sujet des financements en faveur des partis politiques communaux, qu'ici à Mennechy, contrairement à Athis-Mons, l'argent des contribuables ne sert pas à financer « l'intendance des élus ».

A Mennechy, à la différence d'Athis ou de Dourdan,  
- il n'y a pas de Directeur de Cabinet rémunéré  
- il n'y a pas de Chef de Cabinet rémunéré  
- il n'y a pas de Photographe rémunéré.

Je n'ai pas de voiture de service municipale et je n'ai jamais, depuis que je suis maire, c'est-à-dire depuis 1990, perçu (alors que la législation me permettait de le faire) aucune indemnité.

En conclusion, Mme DOUSSAIN,

Je constate, à regret, que tout nous sépare : l'idéologie, les pratiques et les méthodes, le choix des électeurs menneçois qui vous ont 4 fois désavouée (municipales de 89, législatives de 93, cantonales de 93 et municipales de 95) alors qu'ils m'ont 4 fois fait confiance.

Je conçois que cela puisse provoquer de l'amertume et des aigreurs, mais je vous demande tout simplement de ne pas être mauvaise perdante, de ne pas être de mauvaise foi, de me respecter comme je vous respecte et nous pourrons alors, j'en suis sûr, avoir un exemple au Conseil municipal de Menecy, d'une démocratie apaisée, c'est-à-dire avec une majorité qui est responsable du pouvoir (qui dirige la commune) et une minorité qui est responsable de l'alternance (donc qui propose).

1

**Discours d'Elizabeth DOUSSAIN  
Tête de liste Mennecey Autrement  
au Conseil Municipal du 23 Juin 1995 à Mennecey**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans notre dernier tract nous affirmions par expérience, mais aussi par provocation dans l'espoir d'un changement, « qu'avec Xavier Dugoin, la démocratie s'arrête le soir de l'élection ». Vous nous avez donné malheureusement raison en maintenant le Conseil Municipal à 9 heures ce matin et par là même en empêchant les Menneçois et certains élus d'assister à cette réunion solennelle. Quelle urgence y avait-il ? et surtout pourquoi à cette heure, si ce n'est le fait du Prince !

Monsieur Dugoin je suis malheureusement définitivement convaincue que vous ne méritez pas ce rôle de Maire !

J'aurais évidemment préféré prendre la parole en tant que Maire de Mennecey. Non pas pour répondre à un quelconque besoin de valorisation personnelle mais parce que j'aurais voulu personnifier une nouvelle pratique de la démocratie locale.

Avec mon équipe, je voulais prouver que des élus pouvaient gérer une ville en toute transparence, en mettant les habitants devant leurs responsabilités. C'est-à-dire en :

- les faisant participer aux choix importants pour le bien commun et non pas pour répondre à leurs seules attentes individuelles,

- en étant à l'écoute de tous avec un maire n'exerçant qu'un seul mandat, une avec pratique innovante de la démocratie locale (réunions de quartiers, visites régulières des élus dans les rues, porte-à-porte, enquêtes, etc ...)

Une majorité d'électeurs en a décidé autrement. Nous nous inclinons.

Certains m'ont dit les gens ont voté Xavier Dugoin pour le remercier de ce qu'il avait donné ? Le mot est lâché le vote est encore pour certains un instrument primaire de la reconnaissance individuelle. Quel détournement ! qu'en penseraient ceux qui ont lutté et luttent encore pour le droit de voter, ceux qui sont morts et qui meurent pour acquérir ce droit.

Le vote est l'expression politique de chaque individu qui donne ainsi délégation à tel ou telle pour mener une action politique qui emmènera l'ensemble de la communauté vers tel ou tel destin.

Le vote peut être aussi, quand il s'agit de réélire quelqu'un, une sanction.

Je rappelle à ceux qui se sentent liés, ligotés par leurs élus qu'ils font partie d'une démocratie et que c'est non seulement faux mais grave d'utiliser ainsi le droit de vote. C'est l'élu qui est redevable et qui doit rendre compte à l'électeur.

L'élu ne fait pas de cadeaux, ne donne rien. Il gaspille ou il gère. Il redistribue suivant le « contrat » qu'il a passé avec les électeurs dans son programme et en concertation avec tous les citoyens concernés.

Trop d'élus, et particulièrement ceux qui restent des années à leurs postes et ceux qui cumulent les mandats, agissent sans tenir compte ni des électeurs ni des lois de la République.

Trop d'électeurs encore laissent faire les élus et ne les sanctionnent pas quand ils ont failli ou encore se mettent hors la loi !

Je le répète encore il faut voter, je le répète encore c'est vous électeurs qui avez le pouvoir en votant, c'est vous qui êtes responsables du fait que vos élus incompetents voire malhonnêtes restent en place.

Quand les électeurs auront compris, le monde politique sera assaini ou tout du moins se renouvellera, se régènera naturellement et régulièrement.

Cependant, dans la classe politique il y a d'abord des hommes et des femmes qui, plus que d'autres sont intéressés par la vie publique et ont des idées à défendre et à faire partager.

Comme partout ailleurs il y a à Mennecey des hommes et les femmes de qualité qui font la démocratie.

Je ne les nomme pas, je les salue : ceux avec lesquels j'ai travaillé dans l'assemblée de 89 à 95 et ceux qui viennent de nous rejoindre, sans oublier leurs camarades de parti qui, dans l'ombre, oeuvrent pour qu'ils les représentent.

Car il n'y a pas que les élus qui, jusque dans la plus petite commune de France, ont parfois trop tendance à se prendre pour des élus --> de Dieu !

Il y a tous les militants des partis politiques et des associations qui s'engagent et investissent une grosse part de leur vie privée dans la vie démocratique pour les uns et l'animation locale pour les autres.

Dans cette enceinte du monde politique vous me permettrez de saluer avec reconnaissance ceux qui depuis 6 ans, voire plus de 12 pour certains, ont milité sur la ville pour leur idées et pour le changement de la vie politique locale.

Comme je le disais à un journaliste, classiquement plus intéressé par les scandales que par l'innovation, connaissez-vous beaucoup de villes de France où l'opposition, dans un contexte sociologique aussi extrême, a travaillé avec autant de ténacité, d'ardeur et d'honnêteté pendant 6 ans ?

Voilà ce qui devrait pourtant intéresser les journalistes : des hommes et des femmes qui ont tenu leur rôle d'opposition, essentielle en démocratie, au sein du Conseil Municipal mais aussi en informant régulièrement la population. Avec leurs propres moyens ? - Pas de caisse noire, pas de détournement du fruit des impôts, mais avec leur argent, leur énergie, leur intelligence, leur expérience, leur coeur et leur talent.

A cause de ce travail et de la qualité de la campagne que Mennecy Autrement a menée nous avons eu, pour la première fois à Mennecy, un deuxième tour, après un score honorable de 36,14 %.

Et pourtant les « spécialistes qui se plantent » avec un Chirac à 62 % et une sociologie de droite, Xavier Dugoin grand élu devait être réélu dans un fauteuil ! c'était un rocking-chair

A ces précisions de journalistes et de membres d'appareils politiques de tous poils, je réponds : rien à voir avec les élections nationales. A Mennecy nous avons une droite certes, même une extrême droite qui monte, mais nous avons aussi une droite intelligente, proche des réalités économiques. Ce ne sont pas des notables ou des gens issus de grandes familles bourgeoise mais des cadres, des ingénieurs, des pilotes... qui se lèvent tôt et rentrent tard Cela donne une droite honnête qui a horreur du gaspillage, de l'autoritarisme et de la suffisance, une droite en colère ! Une autre droite désemparée écartelé qui repousse le nouveau maire trop lointain et en même temps se laisse prendre au jeu de l'accord parfait Jean-Jacques Robert / Xavier Dugoin.

Cela a donné une droite mouvante, une droite absente et encore plus surprenant pour les « spécialistes qui se plantent » une droite qui a voté « DOUSSAIN ».

Car ne nous méprenons pas elle n'a pas voté à gauche et encore moins socialo-marxiste ! Rassurez-vous, pour vos successeurs, s'ils sont de qualité, la droite est toujours là.

C'est l'heure du bilan donc pour moi forcément l'heure de l'émotion et je tiens à exprimer oh combien j'ai apprécié le vote du 1er tour de mes voisins des Myrtilles.

Ils sont en majorité gens de droite mais pourtant certains ont voté « Autrement » et j'ai ressenti ces votes comme une main tendue.

Je les remercie pour leur fraternité et pour ce que j'ai pris pour la reconnaissance de la longue action que j'ai menée à côté d'eux voire avec eux quand je militais à la FCPE à l'école des Myrtilles.

Eh oui, Monsieur Dugoin, la « base » il ne faut jamais l'oublier. Il ne suffit pas de s'en servir, il faut l'écouter, il faut vivre avec elle. Vous êtes trop pressé et c'est là le moindre de vos défauts.

Et puis il y a eu le travail de campagne (porte à porte ; réunions - débats et réunions-publiques) et au 2ème tour ce sont tous les bureaux même celui de Monsieur Robert qui ont répondu favorablement à la proposition de

Mennecy Autrement (+ 0,57 % en Mairie)

Mairie Annexe + 4,05 %

Verville I + 5,62 %

Verville II + 2,21 %

Jeannotte I + 6,39 %

Jeannotte II + 4,93 %

Myrtilles I + 1,65 %

Myrtilles II + 1,59 %

Ce qui a donné de 36,14% au 1er tour à 39,77 au 2ème tour, soit + 3,63 % et + 5,83 par rapport à 1989.

J'ai salué les Myrtilles, je serais injuste de ne pas remercier la fidélité des électeurs de la Verville I, où la liste fait son meilleur score) et le formidable sursaut de La Jeannotte I et II qui nous ont apporté leur soutien au 2ème tour.

Un peu déçus au premier tour, mon équipe et moi-même avons été heureux et fiers du score de 2ème tour qui nous apporte un élu supplémentaire au conseil municipal.

C'est donc un succès pour la liste évidemment, mais à travers elle pour la démocratie locale. Succès des électeurs qui ont eu l'intelligence et le courage d'exiger que la ville soit gérée Autrement.

La liste présentée par le FN, après un score de 15,15% au 1er tour, obtient 12,11 % au 2ème tour soit - 0,36 % par rapport à 1989.

Pour la liste « Mennecy ensemble », je rappelle qu'elle avait à sa tête Xavier Dugoin, député et président du conseil général de l'Essonne, épaulé par Jean-Jacques Robert, ancien maire de la ville et sénateur. Elle a pourtant, avec son score de 48,71 % au 1er tour et de 48,12 % au 2ème, baissé de 0,59 % et de 5,46 par rapport à 1989 ! Plus significatif, la liste de la majorité n'a obtenu que 10 voix de plus par rapport à 1989.

Après avoir tant « donné » Monsieur Xavier Dugoin, ces résultats prouvent qu'une large partie de la population a désavoué votre action au cours de ces dernières années.

Vous devrez maintenant tenir compte de ce rejet et des six élus de la liste Mennecy Autrement.

Pour cela, il vous faudra entre autres :

- réellement cesser toute installation dans le parc.
- barrer la route aux promoteurs dans le centre ville.
- faire vivre le commerce local et redynamiser le marché.
- revoir le plan de circulation et le stationnement en centre ville
- etc...

De plus, et comme je l'ai promis à tous les Menneçois que j'ai rencontrés, je transmettrai à Monsieur le Maire leurs attentes à la rentrée de septembre (le temps du dépouillement de mes notes).

Avant de terminer de discours, je tiens à présenter les nouveaux élus de la liste Mennecy Autrement, qui représente la famille de gauche au sens large avec, je tiens à le préciser non pas des divers gauche, mais des non inscrits, des membres des partis socialiste et communiste.

Ont été élus :

Mesdames Josiane Guillot (institutrice à la Jeannotte ) P.S. et Gilberte Martin (éducatrice spécialisée en retraite) P. S.,

Messieurs Jean-Marie Bonneau ( Directeur de service social) non inscrit, Gilles Eveillard (Technicien) P.C.F. et Claude Rouméjon (Dessinateur projeteur) P.S..

Mon ambition était grande voire démesurée pour Mennecy sans doute et pour l'époque c'est malheureusement certain : faire triompher la sincérité, l'honnêteté, l'intelligence et le coeur et ce avec une liste de la famille de gauche dans une ville où le candidat Chirac a fait 62 % !

Faut pas rêver Elizabeth !

Eh bien si, j'ai rêvé. Sans cela je n'aurais pas pu donner ce que j'ai donné au cours de ces deux dernières années. Lorsque j'agis en politique ce n'est pas pour faire carrière, c'est parce que, comme Don Quichotte, je suis prête à me battre contre des moulins à vent et que je crois toujours en l'inaccessible étoile.

Merci de votre attention.

DISCOURS D'HUBERT DE MESMAY  
LISTE UNION DES FRANCAIS POUR MENNECY  
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1995.

J'userai, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, d'un ton moins polémique que celui que nous venons d'entendre encore que je puisse rejoindre ça et là certains des propos tenus au fond.

IL est de tradition de remercier les électeurs, je le ferai volontiers en remerciant les 15,15 % de Menneçoises et Menneçois qui ont porté leurs suffrages sur notre liste, mais plus encore peut-être les 12,12 % du second tour qui ont compris l'importance de la permanence du vote Front National pour faire entendre la voix de la France française au sein de cette assemblée et qui ont permis de nous y maintenir à deux élus, en faisant élire à nos côtés Michel GUERRIER, à quelques voix devant le 26ème candidat de la liste du Maire.

Mais il n'y aurait pas d'électeurs s'il n'y avait de colistiers, et je voudrais à cet égard rendre un particulier hommage à ceux-ci, qui m'ont permis de constituer une liste, car il faut toujours plus de courage pour être sur une liste FRONT NATIONAL que sur aucune autre!!! Et qui dit "courage", dit "femmes"! En effet, ne vous étonnez pas si notre liste détient le record du nombre de femmes constituant les trois listes, ce dont je m'enorgueillis.

Je voudrais aussi noter, pour vous en féliciter, Monsieur le Maire, que la campagne m'a semblé plus correcte qu'elle ne le fût jamais, notamment au niveau des panneaux d'affichage officiel ce qui n'était malheureusement pas le cas jusqu'ici, ceci est une bonne chose pour la démocratie, et est à porter, au moins, à votre crédit, après tout ce qu'on vient d'entendre!

Mais, je pense que cette journée doit garder un certain caractère de fête, aussi me permettez-vous de teinter mon allocution d'un peu d'humour afin de déridier l'atmosphère, pour vous dire Monsieur le Maire, que j'ai eu la prémonition de votre "légère" déconvenue du 1er tour : en effet, sur vos affiches officielles, votre équipe municipale se détachait avec vous sur la verte pelouse du Parc de VILLEROY. Or, j'en ai trouvé, placardées par l'effet d'un hasard malencontreux, sur l'affiche du film...GAZON MAUDIT!!!  
(RIRES.....sur tous les bancs et dans le public..)

Et comme un fait exprès, en deuxième semaine, vous sembliez dire, placardé cette fois sur les affiches du film de Lelouch :  
"LES MISERABLES ! (ils ont osé!)" (re-rires).

... / ...

Plus sérieusement maintenant, je voudrais insister sur la nécessité absolue que vous preniez en compte pour les six prochaines années, pour le bien de tous nos concitoyens, les 52 % d'électrices et électeurs qui n'ont pas voté la confiance au Maire sortant. Et ceci rejoint les réponses que nous avons obtenues avec un taux de retour très intéressant et important au sondage pré-élections municipales du FRONT NATIONAL que nous avons diffusé en masse : les préoccupations de nos concitoyens tournent toutes autour des axes suivants :

- **LE BETONNAGE** : notre Ville, nous l'avons dit dans notre profession de foi est un "joyau", il faut qu'elle conserve ce cachet, un joyau dans l'écrin de la très belle et verte Essonne et ne soit pas grignotée petit à petit par les constructions qui la défigurent.
- **LA FISCALITE GALOPANTE** : parce que nous ne sommes que de faibles hommes, nous n'aimons pas payer plus que notre écot; mais les impôts malheureusement n'ont cessé d'augmenter durant les cinq dernières années comme l'endettement qui alimente précisément ces impôts. Il est essentiel de réduire le train de vie de la Commune.
- **L'INSECURITE** qui est, dans les réponses que nous avons obtenues, le plus souvent liée à l'immigration, même si celle-ci n'est pas un phénomène particulièrement majeur sur notre Ville, mais l'insécurité peut provenir de l'extérieur de notre Ville, qui, lui, connaît de tels problèmes.
- **LA PRIORITE POUR LES FRANCAIS**  
Nous pensons, nous, que dans leur pays, les Français les plus faibles et démunis de tout doivent avoir la priorité pour les aides sociales, les emplois ou les logements et il n'y a pas là, matière à "racisme".
- **LA CONCERTATION AVEC LA POPULATION** : Il est nécessaire que nos concitoyens soient associés aux grands projets qui engagent l'avenir de leur Ville et leur portefeuille aussi. C'est pourquoi nous sommes, quant à nous, favorables sur ces grands projets à la mise en placen sans qu'il soit opportun d'en faire tous les 15 jours, de référendums locaux pour que les Menneçois se sentent plus liés à leur Ville.  
Monsieur le Maire, je vous sais suffisamment intelligent pour avoir tiré les leçons des scrutins des 11 et 18 juin et en avoir analysé les causes. Puissiez-vous les garder présentes à l'esprit durant le mandat qui s'ouvre aujourd'hui.  
Je terminerai en élargissant le débat du plan local au plan national, me laissant aller à ma pente naturelle contre laquelle il vous faudra encore me réfréner durant les prochaines années, comme vous le savez !  
(Monsieur le Maire et le Sénateur Jean-Jacques ROBERT sourient en hochant la tête...)

... / ...

En effet, mes Chers Collègues, je suis atterré de voir la droite s'enfermer dans le piège grossier que lui a tendu depuis quelques années maintenant la gauche. La gauche, qui en France est bien plus intelligente, comprenant que la droite était majoritaire dans notre pays, l'a contrainte à ne jamais s'allier en aucune manière avec le FRONT NATIONAL, alors que le P.S. lui ne s'est jamais privé de faire alliance avec le Parti Communiste. Le résultat ? Il est consternant puisqu'aussi bien, la droite a subi de sérieux revers, s'interdisant d'enlever aisément des Mairies à la gauche, ou perdant des Mairies qu'elles détenaient!!!.

Enfin, et j'en aurai fini, je tiens à m'insurger contre les méthodes maffieuses, proprement factieuses, de ces défenseurs de la morale démocratique qui en ont plein la bouche de la "démocratie", de ces vertueux Directeurs de conscience, qui dans les Villes emportées par le FRONT NATIONAL, ne respectant pas le verdict démocratique des urnes. Ce qui est vrai au nord de la Loire doit l'être aussi au sud!!

Honte à eux et à ceux qui les encouragent et bonne chance, MENNECY!

---